

Synthèse

Aménagement du territoire

> Pour une Bretagne unie, équilibrée et solidaire

- Signature à partir de l'automne 2014 des contrats de partenariat Région-Europe-Pays 2014-2020, visant à accompagner les 21 Pays de Bretagne ainsi que les 12 îles bretonnes du Ponant dans leurs projets de développement.
- Enveloppe globale de 266 millions d'euros sur 7 ans, complétée par un budget minimum de 122 millions d'euros de fonds européens.
- Consécration du principe de péréquation, qui se traduit par un soutien prioritaire aux Pays les plus fragiles sur les plans démographique et économique.
- Processus de révision des 22 contrats en 2017, avec le vote d'une dotation supplémentaire de 107 millions d'euros pour la période 2017-2020 et un renforcement des mécanismes de péréquation.
- Au total, 443 projets de territoire soutenus par la Région sur la période 2014-2017, à hauteur de 47 millions d'euros.
- Hors contrats de partenariat, succès de l'appel à candidatures initié en 2017 en vue de renforcer l'attractivité des centres villes et des bourgs ruraux : 60 projets sélectionnés, avec un soutien pour un montant global de près de 29 millions d'euros ; lancement d'un 2^e appel à candidatures de septembre 2018 à janvier 2019.

> Pour une Bretagne en phase avec la révolution numérique

- À l'initiative de la Région, constitution du syndicat mixte Mégalis, qui se voit en 2013 confier la mission de garantir à l'ensemble des Bretons un accès universel à la fibre – un investissement de 2 milliards d'euros sur 15 ans.
- Réalisation de la première tranche de la phase 1 des travaux en 2017 : 56 000 prises déployées dans 4 villes moyennes et 32 zones rurales, avec un réel succès en termes de commercialisation.
- Mise en œuvre actuellement de la 2^e tranche, qui se traduit par le déploiement de 170 000 nouvelles prises dans 9 villes moyennes et 90 zones rurales.
- Validation par Mégalis le 16 mars 2018 du périmètre des secteurs retenus avec les intercommunalités dans le cadre de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit, qui permettra le raccordement à la fibre entre 2019 et 2023 de 400 000 locaux supplémentaires.

- Dès 2022, connexion supérieure à 30 Mbs pour 81 % des Bretons et montée en débit pour la quasi-totalité d'entre eux.

Économie

> Pour un accompagnement des entreprises au service de l'emploi

- Signature en 2017-2018 des conventions de partenariat entre la Région et les 59 EPCI bretons, destinées à poser le cadre d'une action publique plus cohérente et plus performante au service de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.
- Mise en œuvre en 2016 du « PASS Croissance TPE Bretagne », au bénéfice des petites entreprises qui souhaitent investir, et, à titre expérimental, instauration en 2017 d'un « PASS Flash TPE Bretagne » adapté au segment des microentreprises.
- Création en 2017 du « PASS Commerce Artisanat », avec comme objectif le soutien aux petites entreprises de proximité qui dynamisent les centres bourgs et les quartiers périphériques.
- Instauration en 2018 du « PASS Création », dont le but est la sécurisation des parcours, depuis la création ou la reprise effective de l'entreprise jusqu'à son développement les trois premières années.
- Déploiement en 2017 du fonds Breizh Up dédié aux nouveaux modèles économiques et, plus globalement, montée en puissance des outils bretons d'intervention en fonds propres, lesquels soutiennent un nombre croissant de projets.
- Extension en 2017 aux secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, du tourisme et de la transformation des produits de la mer, des aides directes destinées à accompagner les investissements des entreprises créatrices d'emploi.

> Pour une Bretagne à la pointe de l'innovation

- Depuis 2017, repositionnement par la Région des 7 technopôles en tant que portes d'entrée pour l'accompagnement des PME innovantes, et signature d'un partenariat renforcé en matière d'innovation avec la CCI Bretagne pour la période 2018-2020.
- Renforcement en 2016-2017 des dispositifs de soutien aux projets développés par les entreprises innovantes, ce qui s'est traduit par la mise en place de la nouvelle gamme « INNO » : INNO Conseil, INNO Faisabilité, INNO R&D, INNO R&D Collaborative.
- 131 projets industriels innovants soutenus en 2015, 150 en 2017 ; 9 projets d'innovation sociale soutenus en 2015, 29 en 2017.

- 4 incubateurs (« TAG BZH »), un par département, accompagnent depuis 2017 les projets d'innovation sociale jusqu'à ce que les entreprises qui les développent deviennent autonomes et créatrices d'emploi.
- Développement à venir de la gamme des dispositifs INNO, avec le lancement d'INNO Avenir Projets et d'INNO Avenir Filières, dotés respectivement d'une enveloppe de 12,3 et de 3,6 millions d'euros.

> Pour une agriculture dynamique et prospère

- Dynamisme de la politique d'installation, la Bretagne étant l'une des deux régions françaises les plus efficaces dans ce domaine, grâce notamment à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) revalorisée en 2017.
- Succès du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui, depuis 2014, a permis l'affectation de 120 millions d'euros d'aide à plus de 5 000 bénéficiaires bretons, pour un montant global d'investissement de plus de 600 millions d'euros.
- Mise en œuvre en 2016 des plans porcins et bovins, dotés d'une enveloppe de 30 millions d'euros chacun, afin de soulager deux filières alors en grande difficulté économique.
- Au printemps 2018, soutien de la Région à hauteur de 20 millions d'euros à l'offre de reprise de la société Doux, avec comme objectif de poser les jalons d'un nouveau modèle breton de l'agroalimentaire fondé sur la montée en gamme.
- Forte croissance du taux d'exploitations bretonnes engagées en agriculture biologique ou en système herbager extensif, passé de 4,5 % en 2007 à 15 % en 2017.
- Mobilisation de la Bretagne afin que la PAC post-2020 reste un outil performant au service de l'agriculture européenne et que la Région demeure autorité de gestion sur le FEADER.

> Pour une Bretagne qui tire au mieux parti de son potentiel maritime

- Transfert à la Région le 1^{er} janvier 2017 de 19 ports bretons, qui viennent s'ajouter à ceux de Brest, Lorient et Saint-Malo, ce qui va permettre de concrétiser l'ambition d'une gouvernance unifiée de ces infrastructures.
- Lancement début 2017 du projet de développement du port de Brest, un chantier de 220 millions d'euros destiné à en accroître l'attractivité sur le plan international.
- Adoption par la Région en juin 2018 de sa feuille de route Mer & Littoral 2018-2022, avec comme objectif de faire des océans un vecteur de développement durable de la Bretagne à l'horizon 2040.
- Constitution à la mi-2018 du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne », avec comme finalité d'engager les ports régionaux et leurs halles à marée dans une démarche cohérente en vue d'une plus forte valorisation de la débarque.

Formation

> Pour des lycées performants et où il fait bon vivre

- Réforme à la rentrée 2016 de la politique de soutien financier aux lycéens pour l'acquisition des manuels scolaires avec le lancement du « Pass ressources pédagogiques », dispositif doté d'un budget de 3,3 millions d'euros en 2018.
- Mise en œuvre, fin 2016, du Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics, qui permet de consacrer chaque année une enveloppe de plus de 80 millions d'euros à des opérations de construction, de restructuration ou de rénovation.
- Accompagnement des lycées privés dans leurs projets de construction, de modernisation et de mises aux normes : quelque 250 chantiers soutenus chaque année à hauteur de 20 millions d'euros.
- Lancement en juin 2018 d'un ambitieux plan de construction et de rénovation des internats, qui va bénéficier à 22 d'entre eux d'ici la fin du mandat.
- Révision en 2018 des modalités de fonctionnement du Conseil régional des jeunes (CRJ) afin, à partir de la 8^e mandature (2018-2020), de favoriser une implication plus forte des jeunes.
- Ouverture de trois nouveaux lycées publics dans les années à venir, à Liffré à la rentrée 2021, à Ploërmel à la rentrée 2022, à Châteaugiron à l'horizon 2025.

> Pour une recherche et un enseignement supérieur attractifs

- Mise en place en juin 2017 du dispositif « Boost'Europe », destiné à accompagner et à soutenir financièrement les équipes de recherche, leur permettant de répondre avec efficacité aux appels à projets européens.
- Le nombre de thèses soutenues par la Région est passé de 428 en 2015 à 435 en 2016 et à 457 en 2017.
- Le nombre d'opérations d'investissements immobiliers dans les établissements d'enseignement supérieur impliquant la Région est passé de 3 en 2014 à 10 en 2017.
- Dans un contexte marqué par les difficultés de l'Université Bretagne-Loire, nécessité pour la Région, en lien avec les autres collectivités territoriales concernées, de veiller aux coordinations et aux équilibres régionaux existants ou à développer.
- Lancement en 2018 des travaux nécessaires à l'accueil à Brest au premier trimestre 2019 du siège d'Ifremer, installation qui renforcera la visibilité internationale du Campus mondial de la mer.

> Pour un système efficace de formation professionnelle

- Succès en 2016 du « Plan 47 000 formations pour l'emploi », piloté par la Région, qui a fait passer de 11 % en 2015 à 20 % le nombre de demandeurs d'emploi en formation.
- Signature en juillet 2017 du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022, qui constitue le cadre de référence de l'action régionale en matière de formation professionnelle.
- Forte progression ces dernières années du nombre de bénéficiaires du Chèque formation et du Chèque validation, passé de 1 683 en 2013 à 2 040 en 2017 pour le premier, de 309 en 2014 à 360 en 2017 pour le second.
- Signature avec l'État, en mars 2018, d'une convention d'amorçage au Plan d'Investissement Compétences (PIC) 2018-2022, qui se traduira par l'affectation à la Bretagne d'une enveloppe de 216 millions d'euros en vue de garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants vers l'emploi.
- Phase de réflexion en cours, préalable à la réforme à venir de plusieurs mécanismes de soutien à la formation professionnelle : Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP), Programme Bretagne Formation, Chèque formation...

> Pour un système d'apprentissage dynamique

- Forte croissance du nombre d'apprentis bretons, passé de 17 260 en 2015 à plus de 19 000 en 2018, le nombre de places nettes créées étant quant à lui passé de 443 à la rentrée 2015 à 1 108 à la rentrée 2017.
- Expérimentation durant deux ans en Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2017 du relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 25 à 30 ans.
- Adoption par la Région en octobre 2017 d'un plan breton de développement de l'apprentissage.
- Adoption en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2018 du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui retire aux Régions la compétence de la politique Apprentissage pour la confier aux branches professionnelles.
- Par cette loi, rôle des Régions limité à une capacité de subvention de 250 millions d'euros par an en matière d'aménagement du territoire et à une dotation de 180 millions d'euros pour investir dans la création de nouveaux CFA ou procéder à des rénovations importantes.

> Pour le rayonnement des langues de Bretagne

- Adoption en octobre 2015 de la Convention spécifique État-Région pour la transmission des langues de Bretagne.

- Ouverture de 12 nouveaux sites bilingues dans le premier degré à la rentrée 2017, contre seulement 4 en 2014 et 2015 ; gain d'élèves bilingues compris entre 700 et 750 à la rentrée 2018, contre seulement + 502 en 2014 et + 505 en 2015.
- Augmentation de la part des places offertes en bilingue aux concours de recrutement des professeurs des écoles, portée de 11,5 % en 2015 à 16 % en 2017, avec comme objectif d'atteindre les 20 % dans les meilleurs délais.
- Sous l'impulsion de la Région, création en avril 2017 d'un Institut de la langue galloise, dont le but est de fédérer les associations et d'œuvrer pour le développement de formations à destination des adultes et des enfants.
- Annonce en janvier 2018 par le Président Loïc Chesnais-Girard de la création d'un deuxième lycée Diwan, qui verra le jour à Vannes.
- Lancement d'une grande enquête sociolinguistique destinée à mesurer le nombre de locuteurs du gallo et du breton, ainsi que l'intérêt des Bretonnes et des Bretons pour ces langues. Cette enquête doit servir de base à l'actualisation de la politique conduite en faveur de nos deux langues régionales.

Mobilités

> Pour une politique de transport adaptée aux besoins de chacun

- Entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui confie à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence transport maritime et, à compter du 1^{er} septembre 2017, les compétences transports interurbains et scolaires.
- Mise en service, le 2 juillet 2017, de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire, au bénéfice de l'ensemble du territoire breton.
- Quasi doublement depuis 2002 de la fréquentation sur le TER Bretagne, qui fait partie des moins onéreux de France et des mieux notés en termes de fréquentation et de régularité.
- Important effort consenti en matière de renouvellement du parc de matériel roulant ferroviaire (TER), dont l'âge moyen est passé de 23 ans et 2 mois en 2002 à moins de 8 ans au 1^{er} janvier 2018.
- Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020, rénovation des lignes ferroviaires Brest-Quimper, pour 100 millions d'euros, et Guingamp-Paimpol, pour 28 millions d'euros.
- Fin 2017, 106 km déjà aménagés en 2X2 voies sur les 162 km que compte la RN 164 (Châteaulin – Montauban-de-Bretagne), avec comme objectif le désenclavement du Centre-Bretagne.

> Pour un renforcement de l'accessibilité de la Bretagne

- Grâce à la LGV, gain de temps de 37 minutes sur la ligne Rennes-Paris, de 45 à 50 minutes sur les lignes Brest-Paris et Quimper-Paris.
- Adoption à l'unanimité par la Région en février 2018 du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne, reconnu par l'État comme base exclusive de négociation.
- Un pacte qui se fixe comme objectifs le renforcement de la compétitivité des aéroports de Bretagne, l'amélioration du système ferroviaire reliant ses principales villes, l'exécution complète d'ici 2020 du volet mobilité (routier et ferroviaire) du Contrat de plan État-Région et la levée des obstacles au déploiement de la fibre optique.
- Lors de son déplacement à Quimper en juin 2018, engagements du chef de l'État sur chacun des quatre points évoqués dans le Pacte.
- Nécessaire vigilance quant à la concrétisation de ces engagements, les investissements consentis par l'État devant se révéler assez substantiels pour permettre un démarrage rapide des travaux sur l'ensemble des projets identifiés.

Transition énergétique

> Pour une gestion optimale de la ressource en eau

- Couverture intégrale de la Bretagne en SAGE, sur lesquels la Région s'appuie pour déployer ses dispositifs ; amélioration de la qualité des eaux (concentration moyenne de nitrates de 33 mg/l contre 51 mg/l il y a 15 ans).
- Attribution par l'État à la Région en 2017 d'une mission d'animation et de coordination en matière de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin hydrographique que forme la Bretagne.
- Suite à l'adoption des lois MAPTAM et NOTRe, nécessité de mettre en œuvre un nouveau modèle de gouvernance dans le domaine de l'eau, fondé sur une articulation renforcée EPCI – Région – État – Union européenne.
- Succès des efforts déployés dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015 (prolongé en 2016), qui ont entraîné une diminution progressive des concentrations en nitrates sur les 8 baies traitées.
- Adoption par la Région, en décembre 2016, du cadre stratégique du Plan algues vertes 2 (2017-2021) et, en décembre 2017, des projets de lutte déposés par les 8 baies.
- Adoption par la Région en juin 2018 du Plan breton pour l'eau, et volonté, en termes de gouvernance, de faire évoluer la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) en un véritable « Parlement régional de l'eau ».

> Pour une lutte efficace contre le changement climatique

- Par les lois du 27 janvier 2014 et du 17 août 2015, attribution à la Région d'un rôle de chef de file en matière de transition énergétique et climatique, dans un contexte marqué par la tenue à Paris en décembre 2015 de la COP 21.
- Transformation en décembre 2016 de la Conférence bretonne de l'énergie en une Conférence bretonne de la transition énergétique au périmètre d'intervention élargi.
- Lancement en 2016 du projet SMILE, qui vise à déployer à l'horizon 2020, à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire, un réseau énergétique intelligent qui généralise l'usage des énergies renouvelables.
- Validation en juin 2018 par la Conférence bretonne de la transition énergétique d'une feuille de route destinée à lever les obstacles au développement de l'éolien terrestre.
- Finalisation en 2018 du Schéma régional de la biomasse, dont le but est d'identifier les gisements ainsi que les filières de valorisation, et de déterminer les hiérarchies d'usage.

Culture et rayonnement de la Bretagne

> Pour une identité culturelle dynamique et plurielle

- Par décret du 30 décembre 2015, délégation par l'État à la Région Bretagne, pour une durée de six ans, de certaines de ses compétences dans les domaines du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel.
- Création en 2015 du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB) qui, associant la Région, l'État et les collectivités, a pour objectif la quête d'une coopération renforcée entre l'ensemble des acteurs publics.
- Lancement en 2016 d'une réflexion sur la notion de « droits culturels » qui, visant à remettre la personne au centre des politiques culturelles, doit progressivement intégrer les dispositifs régionaux.
- Important effort consenti en faveur de la promotion du patrimoine culturel immatériel breton, ce qui se traduit notamment par la montée en puissance du portail documentaire « Bretania ».
- Attention portée par la Région à certains enjeux, destinés à bénéficier d'un accompagnement spécifique : la danse contemporaine, les musiques populaires, la structuration des réseaux professionnels...

> Pour répondre aux défis de la vie associative et sportive

- Volonté de la Région d'accompagner le riche tissu associatif breton dans les grands défis structurels auxquels il est confronté.
- Organisation à Saint-Brieuc le 14 avril 2018 des premières Assises régionales de la vie associative autour de 4 grands thèmes : l'engagement, la gouvernance, le modèle socio-économique, la co-construction des politiques publiques.
- Soutien régional, chaque année, à la formation de quelque 5 000 bénévoles associatifs par le biais d'appels à projets.
- Renouvellement partiel en 2018 de la politique sportive conduite par la Région, avec comme objectifs de promouvoir le sport scolaire et les clubs évoluant au niveau national.
- Création d'une commission « Jeux Olympiques et Paralympiques » au sein de la Conférence bretonne du sport (CBS), chargée de coordonner les initiatives bretonnes afin que notre région tire au mieux parti de l'organisation des Jeux à Paris en 2024.

> Pour l'émergence d'un nouveau modèle touristique

- Volonté régionale, validée par la CTAP du 1^{er} décembre 2016, de faire évoluer le tourisme breton d'une compétence partagée à une compétence coordonnée.
- Dans cette optique, adoption par notre collectivité en février 2018 d'une nouvelle Stratégie touristique régionale reposant sur 4 valeurs fondamentales : l'identité bretonne, le partenariat public-privé, la chaîne de valeur et le développement durable.
- Lancement en novembre 2017 du projet européen CAPITEN, piloté par la Région Bretagne, dont l'objectif est notamment de favoriser l'émergence de produits innovants destinés à élargir la pratique des sports nautiques.
- Effort soutenu consenti par la Région en faveur de la promotion de deux leviers essentiels du développement touristique en Bretagne – les voies navigables et le patrimoine.
- Concertation en cours en 2018 autour de l'ingénierie de développement touristique.

> Pour une Bretagne qui pèse dans le monde

- Sollicitation du CESER pour un rapport sur les impacts du Brexit (décembre 2016) et constitution début 2018 d'une « task force » régionale afin d'en anticiper les effets.
- Installation en mars 2017 dans ses nouveaux locaux, en plein cœur du quartier européen, de la délégation permanente de la Bretagne à Bruxelles.
- Renforcement des liens entre la Bretagne, le Pays de Galles et la Wielkopolska (Pologne), et organisation à Rennes, en janvier 2018, des premières Assises européennes réunissant ces trois régions.

- Lancement en mai 2018 d'une coopération avec l'Australie méridionale autour de secteurs comme la cybersécurité et les technologies de pointe, les industries du secteur primaire, la culture et les sports.
- Organisation à Ploufragan en janvier 2018 des 6^e Assises régionales de la solidarité internationale, au cours desquelles est entérinée la refondation de la plateforme ABCIS, le réseau adoptant le nom de « Réseau Bretagne Solidaire ».
- Mobilisation de la Région en faveur du maintien, après 2020, d'une politique de cohésion ambitieuse, au service de l'ensemble des territoires de l'Union européenne.

Breizh COP

> Pour une Bretagne qui anticipe les transitions

- Originalité de la démarche de la Breizh COP, une initiative à ce jour sans équivalent dans aucune autre Région française.
- Un projet qui doit être celui de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, non seulement celui du Conseil régional, et dont l'aboutissement dépend de l'ampleur de la mobilisation qu'il suscitera.
- Objectif : faire émerger un nouveau modèle de développement combinant performance, solidarité et écologie.
- Lancement en 2017 de ce grand chantier de transformation de la Bretagne à l'horizon 2040 avec trois temps forts : le Carrefour des transitions à Saint-Malo, le Carrefour des territoires à Saint-Brieuc, le Forum des mobilités à Brest.
- Tenue à Brest le 19 avril 2018 d'une session extraordinaire du Conseil régional exclusivement consacrée à la Breizh COP.
- Entrée en vigueur dès 2020 du projet d'avenir pour la Bretagne.